



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 08 février 2019

OBJET : PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS - Partenariat en faveur de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets : convention-cadre entre Grenoble-Alpes Métropole, l'UGA, la COMUE et le CROUS

Délibération n°

Rapporteur : Georges OUDJAUDI

PROJET

Le rapporteur(e), Georges OUDJAUDI
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS - Partenariat en faveur de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets : convention-cadre entre Grenoble-Alpes Métropole, l'UGA, la COMUE et le CROUS

Exposé des motifs

La Métropole partage avec la communauté universitaire des intérêts communs qui ont déjà eu l'occasion de se manifester depuis de nombreuses années, au travers de multiples collaborations, notamment en matière de rénovation de l'immobilier universitaire, d'offre d'un cadre de vie attractif pour les étudiants, doctorants et chercheurs, et de participation à de grands projets structurants pour la recherche et la formation.

La Métropole travaille par ailleurs à la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets pionnière. En effet, elle a adopté en novembre 2017 un Schéma Directeur Déchets (SDD) qui fixe des objectifs ambitieux pour le territoire à l'horizon 2030. Les deux principaux objectifs sont de réduire de moitié le poids de la poubelle d'ordures ménagères et de recycler les deux tiers des déchets collectés. Les bénéfices attendus sont la réduction de 29% des quantités de gaz à effet de serre émises et l'économie annuelle de 25 000 tonnes de matières premières. Pour atteindre ces objectifs, la Métropole déploie divers dispositifs innovants dont certains ont déjà vu le jour et d'autres seront mis en place dans les années à venir.

Territoire à forte attractivité, la métropole grenobloise compte 67 500 étudiants, ce qui représente près d'un sixième de la population de l'agglomération. De nombreuses formations sont dispensées sur divers sites universitaires dont le campus de Gières - Saint Martin d'Hères et la Presqu'île scientifique. Les modalités de gestion des déchets sur ces sites sont diverses, certains étant collectés par le service public, avec ou sans assujettissement à la redevance spéciale, d'autres collectés par des sociétés privées (campus de Gières - Saint Martin d'Hères notamment).

Au sein de cette communauté universitaire, nombreux sont les acteurs intéressés pour travailler activement à la mise en place du tri. Certains de ces établissements affichent un engagement dans des démarches plus globales « zéro déchet ». Ainsi, les réflexions menées par la Métropole en matière de prévention, tri et valorisation des déchets, rejoignent la volonté des partenaires universitaires d'être acteurs en ce domaine.

Dans ce contexte, il est proposé une convention cadre définissant les orientations générales du partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole, l'Université Grenoble Alpes (UGA), la Communauté Université Grenoble Alpes (COMUE) et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes (CROUS) en faveur de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets. Ces orientations générales sont articulées autour des six thèmes suivants : harmoniser les consignes de tri, développer la communication et la sensibilisation, développer des actions de prévention et de tri, ouvrir le centre de compostage aux déchets du CROUS, s'appuyer sur les étudiants pour mener des actions de la politique déchets et s'appuyer sur les compétences des unités de recherche pour mener des études.

1. Harmoniser les consignes de tri

La candidature sud iséroise dans laquelle Grenoble-Alpes Métropole était partie prenante a été retenue en septembre 2015 pour étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages. Suite à la sélection de cette candidature, Éco-Emballages a financé à hauteur de 700 000 € les travaux d'adaptation permettant de trier tous les emballages plastique. Grenoble-Alpes Métropole, propriétaire du centre de tri, a financé le reste des investissements, soit 1 million d'euros. Les travaux d'adaptation d'Athador ont été réalisés en mai 2016 par la STAR. Ainsi, depuis juin 2016, la Métropole a étendu les consignes de tri : tous les emballages se jettent dorénavant dans la poubelle de collective sélective. La Métropole fait donc partie des premiers territoires où les consignes de tri sont simplifiées pour les emballages.

Aujourd'hui, les déchets collectés sur le campus universitaire ne suivent pas l'extension des consignes de tri. Il est proposé qu'à partir de la rentrée universitaire 2019, les consignes de tri soient harmonisées et qu'ainsi l'intégralité du territoire géographique métropolitain soit soumis aux mêmes consignes de tri.

2. Développer la communication et la sensibilisation

En matière de communication, il est proposé que la Métropole mette à disposition les outils qu'elle a développés (maquettes de documents) afin que les partenaires universitaires puissent les adapter et les faire réaliser.

En matière de sensibilisation, il est proposé que les partenaires universitaires développent des ambassadeurs qui pourront être formés par la Métropole, et que les partenaires universitaires et la Métropole identifient des événements universitaires clés pendant lesquels la Métropole pourra proposer des stands de sensibilisation à la thématique des déchets.

3. Développer des actions de prévention et de tri

Il est proposé que les partenaires universitaires développent des éco-événements pour lesquels la Métropole pourra proposer un accompagnement (prêt de packs éco-événements, guide à destination des organisateurs d'événements, mise en place de formations...).

Par ailleurs, les partenaires universitaires et la Métropole ont commencé à travailler la question de l'éco-exemplarité des bâtiments (partage de bonnes pratiques, élaboration de fiches méthodologiques, outil pour la réalisation de diagnostics...). Il est proposé que la Métropole et les partenaires universitaires poursuivent ce travail afin de développer l'éco-exemplarité des bâtiments.

Enfin, il est proposé que la Métropole et les partenaires universitaires mènent un projet d'expérimentation en 2019 en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire du réemploi présents sur le territoire métropolitain afin de mettre en place des ressourceries solidaires mobiles et éphémères.

4. Ouvrir le centre de compostage aux déchets du CROUS

La Métropole dispose d'un centre de compostage situé sur la commune de Murianette qui valorise les déchets fermentescibles des ménages. Le CROUS s'engage progressivement

dans la mise en place d'un tri à la source des déchets de cuisine produits par les restaurants universitaires et dispose ainsi d'un gisement de déchets de qualité compatible avec le procédé du centre de compostage de la Métropole et ses évolutions projetées. Il est proposé que les déchets issus des restaurants universitaires, de l'ordre de 600 tonnes annuelles, puissent être compostés sur le site de Murianette.

5. S'appuyer sur les étudiants pour mener des actions de la politique des déchets

Afin de mener à bien la politique métropolitaine en matière de déchets, il est proposé que la Métropole étudie les possibilités de solliciter les compétences des étudiants via des modalités à étudier au cas par cas : job dating du CROUS, recours à des services civiques, mise en place de stages, sollicitation via les junior entreprises, intégration dans le cadre de projets étudiants

6. S'appuyer sur les compétences des unités de recherche pour mener des études

L'université dispose d'une grande variété de thématiques de recherche pouvant s'inscrire dans la politique de gestion des déchets menée par la Métropole, aussi bien dans les sciences techniques et santé (sciences de la terre, chimie...) que dans les sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, adaptation au changement...).

Afin de mener des études sur la thématique des déchets, il est proposé que la Métropole étudie les possibilités proposées par les unités de recherche de l'université. En effet, au vu de la richesse des thématiques et de la qualité des équipes, la Métropole souhaite s'appuyer sur les compétences des laboratoires de recherche universitaire pour développer la dynamique de prévention, tri et gestion des déchets telle qu'imaginée dans le schéma directeur déchets.

Cette convention-cadre est conclue pour une durée de trois ans. Les engagements respectifs des partenaires seront affinés ultérieurement, chaque fois que nécessaire, au sein de conventions particulières. Des conventions bilatérales avec les établissements volontaires pourront également être signées afin de formaliser des plans d'actions déchets particuliers à certains établissements.

En termes de pilotage et de suivi de la convention-cadre, un comité de pilotage réunissant des représentants de la Métropole, de l'UGA, de la COMUE et du CROUS est mis en place. Il se réunira au moins une fois par an pour examiner le bilan annuel de la mise en œuvre du partenariat.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Services Publics Environnementaux et Réseau du 18 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la convention-cadre en faveur de la prévention, du tri et de la valorisation des déchets, entre la Métropole, l'UGA, la COMUE et le CROUS ;
- Autorise le Président à finaliser et signer cette convention-cadre, ainsi que tout document y afférent.